AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -6-5-75036181

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "

(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :

Régisseur de recettes de la D.D.A.

C.C.P. Montpellier 5238-57

50 F.

nouvelle série

deuxième année N° 12

Imprimerie de la Station "Languedoc-Roussillon" - Directeur-gérant : L. BOUYX

VIGNE

EUDEMIS

Dans les Pyrénées Orientales (Plaine du Roussillon) nous confirmons la nécessité de traiter (lutte préventive) (début des éclosions).

Par ailleurs, des pontes ont été observées dans l'Aude (Narbonnais, Minervois-Corbières (zones 8, 9 et 16 ainsi que dans l'Hérault et le Gard (zone 12-14-19 et 20).

En conséquence, après recherche et constatation de la présence des pontes et compte tenu de leur évolution, un traitement de type préventif pourra s'avérer nécessaire, dans les vignes où les grappes sont bien apparentes (Aramon). Choisir le produit en conséquence.

Rappelons que les produits efficaces sont acéphate, azinphos éthyl et méthyl, bromophos, carbaryl, dialifor, dichlorvos, fenitrothion, malathion, méthomyl, méthydathion, mévinphos, phosalone et tétrachlorvinphos.

N.B. - Le traitement de type curatif (parathion) sera indiqué dans une prochaine note et pourra être employée sur Carignan.

PYRALE

Les premières montées sont signalées depuis quelques jours dans différents vignobles du Gard, de l'Hérault et de l'Aude (zones où la vigne présente des grappes séparées). Des populations importantes ont été observées notamment dans le canton de LUNEL (34) et communes limitrophes (Est de MONTPELLIER). Les vignes habituellement attaquées par ces ravageurs doivent être surveillées afin de déceler les ravageurs et de traiter le cas échéant.

Rappelons que les produits préconisés sont : acéphate (75 g. m.a./hl) ou méthomyl (62,5 g m.a./hl) ou mévinphos (50 g m.a./hl), méthomyl ou mévinphos sont à employer de préférence dans les vignobles atteints par les acariens.

Le parathion a double dose n'est à employer que dans les vignobles indemnes d'acariens.

ARAIGNEES JAUNES

La présence de ces ravageurs a été décelée dans des vignobles du Biterrois et du Narbonnais. Les conditions climatiques actuelles favorisent leur développement. Rappelons que les acaricides de contact (Dicofol, Tedion Bromopropylate) ou les systémiques (oxydéméton méthyl) sont préconisés lorsqu'on constate des pullulations au printemps.

Le Chef de la Circonscription — l'Ingénieur

P. BERVILLE — M. TISSOT

Tirage du 2 Mai 1975 - 1 400 exemplaires

P 141